

*Orig. archivée*  
X

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

GROSSES REPARATIONS  
SCOLAIRES.  
Programme 1985  
Demande de subvention

85.079

DATE DE CONVOCATION

15 OCTOBRE 1985

DATE D'AFFICHAGE

15 OCTOBRE 1985

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 29

Nombre de votants 32

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MAIRIE PROTECTION  
ROCHEFORT, LE

**COMMUNE DE ROYAN**

31 OCT 1985

APPLICATION LOI N° 82218  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq  
le Vingt deux Octobre à 18 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. FABER, Maire-Adjoint.

Etaient présents : MM. FABER, TAP - BOUTET - MOST - BUSSEBEAU -  
DAUZIDOU - BENDIT - Mmes LAFAYE - BUCHEI, Adjoints  
M. BARBAI - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU -  
Mme CENAC - M. CUJNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN -  
Mme JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD -  
PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD par M. BOUTET  
M. ROUDOT par Melle BARRAUD-DUCHERON  
M. GEOFFROY par Général BARBAI

ABSENT-EXCUSE : M. de LIPKOWSKI

Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN, soucieuse de sauvegarder les locaux  
scolaires et de les maintenir en parfait état d'utilisation,  
envisage de réaliser un programme de travaux de sécurité au  
Collège LA TRILOTERIE.

Le montant de ces travaux est estimé à SOIXANTE QUATRE MILLE  
HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE FRANCS VINGT CENTIMES (64.874.20 F.)  
T.T.C.

Le Conseil Général, dans le cadre des aides qu'il apporte  
aux Collectivités Locales, favorise de telles opérations.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se pronon-  
cer favorablement sur l'opportunité des opérations figurées sur  
la liste des travaux susceptibles d'être programmés dès 1985.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur

VU le projet de travaux dressé par les Services Techniques  
Municipaux, estimé prévisionnellement et globalement à 64.874.20 F.  
T.T.C.

/.

CONSIDERANT la nécessité et l'urgence d'exécuter des travaux de sécurité dans les bâtiments scolaires,

DECIDE :

- d'approuver le plan de financement pour les travaux de sécurité du collège LA TRILOTERIE, d'un montant de SOIXANTE QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE QUATORZE FRANCS VINGT CENTIMES (64.874.20 F) toutes taxes comprises, tel que présenté dans la lettre de M. le Préfet en date du 3 Juillet 1984.
- d'accepter la subvention au taux de 60% pour un montant de TRENTE HUIT MILLE NEUF CENT VINGT SIX FRANCS (38.926 Frs) et d'inscrire au Budget Primitif 1985 la dépense correspondante au Chapitre 903.2 Article 232.10.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,



*Sauz*

PRÉFECTURE  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME

DIRECTION DES  
ACTIONS DE L'ÉTAT

2 - BUREAU  
IC/MM

SOUS-PRÉFECTURE  
18. JUIL. 1984  
ROCHEFORT-s/MER (Chte-Mme)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ROCHEFORT, LE

31.07.1985

APPLICATION LOI N° 2313  
13 JUIL. 1984 2-3-1982

LE PREFET COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE  
DU DEPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

à

Monsieur le Maire de ROYAN  
17200 ROYAN

MAIRIE DE ROYAN  
RECUE  
20. JUIL. 1984  
N° 196 658

(S/c. de Monsieur le Sous-Préfet Commissaire Adjoint  
de la République de l'arrondissement de ROCHEFORT)

OBJET : Travaux de sécurité

J'ai le plaisir de vous informer que votre collectivité  
a été inscrite au programme complémentaire 1984 de travaux de sécurité  
à réaliser au collège de La Triloterie :

- Mise en conformité des installations électriques selon rapport du  
C.E.P. du 7 avril 1982

- Travaux .....	64 876 F
- Taux .....	60 %
- Subvention .....	38 926 F

Je vous invite à établir le dossier de demande de sub-  
vention, que vous voudrez bien adresser, en double exemplaire, à  
l'Inspection Académique, composé des pièces suivantes :

- délibération de votre Conseil Municipal adoptant l'avant projet,
- devis détaillé de l'opération.

Le Préfet,

Pr. le Préfet, Commissaire de la République

J. DARSON

*MM Legrand  
Boujard  
M. Defays  
56 Anstain  
CP  
S. Tech.  
MM Parichet  
Ballet  
Moire*

ROCHFORD, LE  
31.04.1985  
APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

C. E. S. LA TRILOTERIE  
-----

DEVIS DETAILLE CONCERNANT LA MISE EN CONFORMITE  
DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES, sur les parties jugées  
très urgentes et dangereuses, rapport C.E.P. du  
7 AVRIL 1982  
-----

POSTE DE TRANSFORMATION (page 8 du rapport C.E.P.,) nettoyage du poste .....	200,00
Repérage des conducteurs sur les cables .....	150,00
Fourniture et pose d'un feu de signalisation avec mat sur le toit du transfo pour alerter le responsable entretien .....	850,00
Remplacement des disjoncteurs différentiels (page 8) UNELEC des armoires 1 et 3 et 30 MA cuisinières de la salle T.P. ....	1 200,00
Salles de technologie, sciences, physique (page 9) Réfection complète selon les normes des installations prises pour travaux pratiques .....	22 000,00
Fourniture et pose aux quatre angles de blocs, autonomes 30 lumens .....	2 200,00
CHAUFFERIE (page 10)	
Pose et fourniture d'un organe de coupure extérieure:	700,00

.../...

Ateliers, maçonnerie, peinture, [page II du rapport]

paragraphes 502 - 3 502 2 510 I - 204 I

pour la somme de .....

SEDBALY NO 14110001  
ROCHELLE LE

31.03.1985

APPLICATION LOI N°82218  
du 2-3-1982

2 000,00

Atelier, menuiserie et serrurerie :

paragraphes 502 2 301 1 204 I

502 5 210 I 301 I 204 1

pour la somme de .....

10 500,00

SALLE 8 - Machines à coudre, page 21 du rapport,  
fournitures et pose de disjoncteurs sur chaque  
machine .....

5 500,00

Combiné, dégauchisseuse - Serrurerie, page 28 du rapport  
pour la somme de .....

3 500,00

Petites observations pages 22, 23, 24, 25, 26, 27 exécution  
pour la somme de .....

5 500,00

Remplacement d'un bloc.....

400,00

54.700,00

TVA 18,60 % ....

10.174,20

64.874,20

=====

Le Directeur Général des Services techniques.

C. METAIS.